

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le règlement numéro # 253-2024 « Règlement numéro 253-2024 modifiant le règlement de construction no. 159-2018 aux fins de remplacer à l'article 17, le terme « terrain » par le terme « lot » »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 8 avril 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 8 avril 2024.

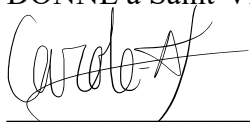
QU'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 22 avril 2024.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 3 juillet 2024.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 10 juillet 2024.

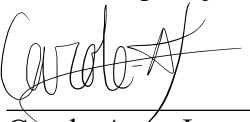


Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 10 juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juillet 2024



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière